

Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Rapport de la Commission des finances

Préavis 6/2024
Rapport de gestion & comptes 2023

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

La Commission des Finances, composée de :

- Madame **Armelle Saunier**
- Monsieur **Jean-Claude Bersier**
- Monsieur **Joseph Vanderweckene**
- Monsieur **Patrick Vigouret**
- Monsieur **Pierre-André Vullioud**, président

a été mandatée pour étudier le préavis municipal n° 6 / 2024 Rapport de gestion & comptes 2023

Une rencontre a été organisée avec la municipalité au complet ainsi qu'avec la boursière Nicole Coronel le lundi 29 mai 2024. Le contenu du préavis 6 / 2024 pour la partie des comptes 2023 a été présenté et explicité de manière très détaillée. Merci à tous les répondants.

La commission souhaite relever la qualité des documents fournis et le degré de détails qu'ils contiennent. Cela a été unanimement apprécié.

1. Résultats financiers

La commission constate que les comptes bénéficiaires sont une bonne nouvelle pour la commune de Vufflens-la-ville. Ils traduisent une bonne santé financière.

Le résultat financier avant les diverses attributions est de CHF **324 920.24**

Attributions

CHF 40'000.-- dans le fonds de réserve « Rénovation routes »

CHF 16'000.-- dans le fonds de réserve « Débiteurs non solvables »

CHF 250'000.-- dans le fonds d'égalisation du résultat

Le bénéfice comptable s'élève à CHF **18'920.24** après attribution aux fonds .

Notre marge d'autofinancement s'élève à CHF **684'321.--**

2. Revenus

Les revenus liés aux personnes morales sont toujours en progression. Ceci est principalement lié au développement de la zone industrielle.

Les revenus liés au personnel frontalier assujetti à la source sont également en augmentation. Ce personnel est principalement employé dans la zone industrielle en Faraz.

3. Charges

Les charges effectives sont très proches du budget. Par rapport à 2022, ce sont les frais liés aux écoles qui ont beaucoup augmenté.

4. Reprise d'impôts

Le canton de Vaud a informé la commune de Vufflens-la-Ville qu'un recours concernant une taxation de 2016 a été gagné par des contribuables. La taxation initiale, liée à une transaction immobilière, a été finalement requalifiée de gain professionnel en gain privé par les autorités.

Le trop-perçu par la commune s'élève à environ 1,3 à 1,7 millions de francs. Ce montant sera déduit des versements futurs du canton, ce qui signifie que, pour l'instant, la commune ne recevra aucun versement d'impôts jusqu'à ce que ce trop-perçu soit remboursé.

Cela aura à la fois un impact négatif sur les comptes mais également un impact positif sur la péréquation, car le point d'impôt va diminuer en 2024.

La commission a demandé à la commune si le canton informait des litiges en cours pour permettre de d'anticiper les conséquences financières. Cependant, le canton ne divulgue pas cette information, invoquant le secret fiscal.

Pour anticiper le remboursement de l'impôt trop perçu, le fonds d'égalisation a été augmenté de 250'000 francs pour l'exercice 2023.

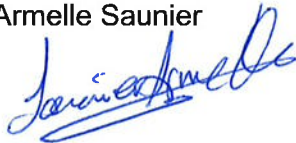
5. Conclusions

Les attributions aux réserves sont conformes aux besoins de la commune pour les projets futurs.

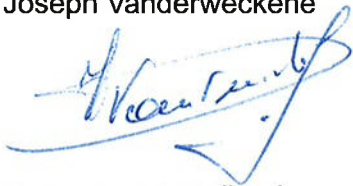
La Commission des finances, à l'unanimité, confirme que le préavis 6/2024 pour la partie des comptes 2023 peut être accepté par le Conseil communal tel que présenté par la Municipalité

Vufflens-la-Ville, le 19 juin 2024

Armelle Saunier



Joseph Vanderweckene



Pierre-André Vullioud



Jean-Claude Bersier



Patrick Vigouret



Annexes

Administration

Augmentation du personnel permanent et donc des charges afférentes.

Location de la seringue

Le local est difficile à louer. Les précédents locataires sont restés peu de temps en place.

Ceci est lié à l'accès au local, au chauffage électrique et à l'absence de WC.

La municipalité reste attentive à toute opportunité mais n'envisage aucun réaménagement des locaux activement.

Fond des affaires culturelles

Le fond s'élève au 31.12.2023 à 100'000.-. Il était alimenté chaque année d'un montant de 5'000.- Au vu du montant actuel du fond, la contribution annuelle est suspendue en attendant son utilisation.

Bibliothèque

Les enfants des écoles de Vufflens sont transportés en bus à Penthalaz pour se rendre à la bibliothèque. Les bibliothécaires ne se déplacent plus. Le canton économise ainsi des frais de déplacement de son personnel et fait supporter les frais de bus, et de temps plus importants sur les communes car il privilégie le déplacement de toute une classe.